

Conseil Municipal
Séance publique 09/12/24

/ Délibération DEL24_12_09_39

COMMANDE PUBLIQUE. Marchés publics. Transports par autocars avec ou sans chauffeurs nécessaires aux activités sportives, culturelles, de loisirs et sociales assurées par la Ville de Vénissieux. Autorisation de lancer la procédure et de signer

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 36

Date de la convocation 03/12/2024

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Madame SOUAD OUASMI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVREARD, Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Monsieur Idir BOUMERTIT, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY

Absent·e·s / Excusé·e·s : Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Madame Sandrine PICOT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE, Monsieur Damien MONCHAU

Dépôt de pouvoir Madame Sophia BRIKH **donne pouvoir à** Madame Yolande PEYTAVIN, Madame Joëlle CONSTANTIN **donne pouvoir à** Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir à** Madame Patricia OUVREARD, Madame Aude LONG **donne pouvoir à** Monsieur Benoît COULIOU

Le marché des transports par autocars avec ou sans chauffeurs pour les activités sportives, culturelles, de loisirs et sociales assurées par la Ville de Vénissieux arrive à échéance le 31 mai 2025.

S'agissant d'un marché répondant à des besoins récurrents de la collectivité, il convient de relancer une consultation pour une nouvelle période.

Description de la procédure de passation :

Conformément aux articles L 2120-1, R 2124-2, R 2161-1 à R 2161-5, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique, une procédure d'appel d'offres pour la consultation des entreprises est à engager.

La consultation sera divisée en 2 lots :

Lot	Désignation	Minimum HT pour 7 mois (1 ^{er} juin au 31	Minimum HT par année	Maximum HT pour 7 mois (1 ^{er} juin au 31	Maximum HT par année
-----	-------------	--	----------------------	--	----------------------

		décembre 2025)		décembre 2025)	
1	Transport pour les déplacements d'une distance maximale de 50 km de l'Hôtel de Ville de Vénissieux pour un trajet aller et d'une distance maximale de 100 km pour un trajet aller-retour	30 000€	55 000€	110 000€	175 000€
2	Transport pour les déplacements d'une distance de plus de 50 km de l'Hôtel de Ville de Vénissieux pour un trajet aller et d'une distance supérieure à 100 km pour un trajet aller-retour	20 000€	35 000€	80 000 €	130 000€

Les montants minimum et maximum seront identiques pour chaque période de reconduction annuelle éventuelle du marché.

Chaque lot constitue un accord-cadre s'exécutant par l'émission de bons de commandes au fur et à mesure des besoins.

L'accord-cadre est mono-attributaire. Il est conclu pour une période initiale de sept mois puis pour une période d'un an renouvelable deux fois, comme suit :

- 7 mois du 1er juin 2025 au 31 décembre 2025
- 1 an renouvelable 2 fois à compter du 1er janvier 2026.

Calendrier :

Le début d'exécution du présent accord cadre est prévu pour le 1er juin 2025. La commission d'appels d'offres sera chargée d'attribuer l'accord cadre.

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2120-1, R.2124-2, R.2161-1 à R 2161-5, R.2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique relatifs à la procédure d'appel d'offres et aux accords-cadres ;

Considérant les besoins de la Ville de Vénissieux en matière de transports par autocars avec ou sans chauffeurs pour les activités sportives, culturelles, de loisirs et sociales.

Le Conseil municipal,

Le rapport de Madame FORESTIER, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à lancer cette consultation ;

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer l'accord cadre avec les entreprises retenues sous réserve de la production des attestations fiscales et sociales, et tout document utile à la bonne exécution de ce marché ;

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable ou un marché négocié si les conditions des articles R2122-2 ou R2124-4 du code de la commande publique sont remplies ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 069-216902593-20241209-DEL24_12_09_39-DE

- Dire que les montants des dépenses seront imputés sur les crédits inscrits au budget des exercices concernés, aux fonctions correspondants aux dépenses engagées et aux comptes 6245 et 6248 – Transports collectifs.

Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Monsieur Nicolas PORRET